

# POUR UNE GRÈVE DES LOYERS

NOS VIES VALENT PLUS QUE LEURS LOYERS !

LE MOIS PROCHAIN, BEAUCOUP D'ENTRE NOUS NE SERONT PAS EN MESURE DE PAYER LEURS LOYERS. NOUS N'AVONS PAS PAYER LE PRIX DE LEUR CRISE SANITAIRE QUI VA METTRE PLUS BAS QUE TERRE LES PAUVRES ET LES PRÉCAIRES.

> LA GRÈVE C'EST LA FORCE DES MASSES, SOYONS NOMBREUX-SES POUR ÊTRE ENTENDUES ET RECONNUES

Seul.e nous sommes vulnérable, collectivement nous pouvons agir. Que tu puisses ou pas payer ton loyer soignons unis avec celleux qui ne le peuvent pas !

> UNE GRÈVE DE LOYER PEUT PRENDRE PLEIN DE FORMES

Ca peut être lancé individuellement ou en constituant un groupe de locataire, ce qui peut avoir plus de poids face à un bailleur notamment. On peut envoyer une lettre à son proprio ou bailleur pour dire qu'on ne payera pas son loyer ou que l'on veut négocier une baisse de loyer aux vues de la situation actuelle. Dans une idée de diffusion, on peut imprimer ou écrire des modèles de lettre pour ses voisins.

> UNE GRÈVE PEUT S'ORGANISER COLLECTIVEMENT

Même sous confinement on peut toujours communiquer et diffuser. Par les boîtes aux lettres, les balcons, le collage d'affiche, l'affichage dans les halls et les supermarchés, les réseaux sociaux, les listes mails, le téléphone...

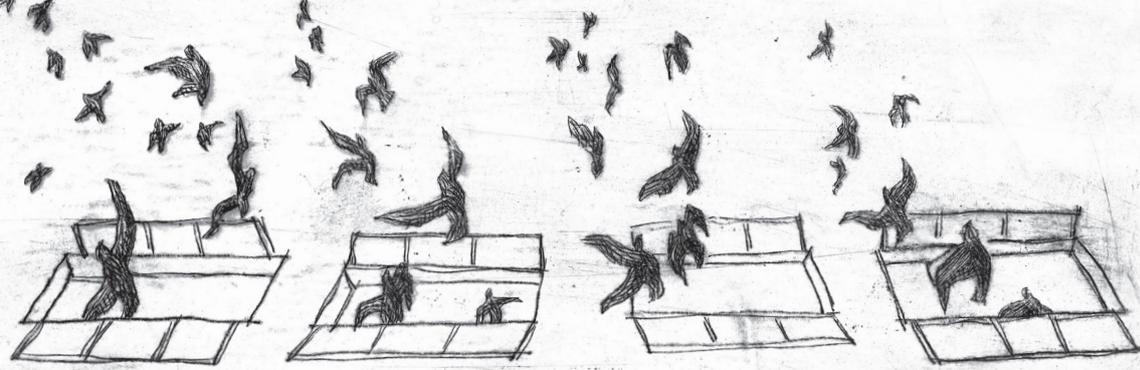
> CETTE GRÈVE PEUT ÊTRE ADMISE, TOLÉRÉ PAR NOS PROPRIOS MAIS AUSSI ÊTRE CONFLICTUELLE

Nous ne sommes pas tous et toutes égaux face à la justice classiste, raciste et sexiste. Donc nous ne sommes pas égaux face aux potentielles retombées d'un non-paiement de loyer. Soyons solidaires et nombreux. Ses à faire grève, pour enrayer les rouages de leur machine judiciaire et pour rendre impossible le déroulement normal des expulsions. Avec le report de la trêve hivernale, n'y a théoriquement pas d'expulsion jusqu'au 1er juin.

> UNE GRÈVE PEUT ÊTRE DÉFENSIVE

Vous pouvez vous rapprocher d'un.e avocat.e ou d'un collectif d'anti-répression pour organiser une défense, nous supporter mutuellement et empêcher les pressions, la répression, les expulsions.

FIN MARS-DEBUT AVRIL, ENVOYONS TOUTES ET TOUS NOS LETTRES DE REFUS DE PAIEMENT A NOS PROPRIETAIRES ET NOS BAILLEURS.



# POUR UNE GRÈVE DES LOYERS

NOS VIES VALENT PLUS QUE LEURS LOYERS !

LE MOIS PROCHAIN, BEAUCOUP D'ENTRE NOUS NE SERONT PAS EN MESURE DE PAYER LEURS LOYERS. NOUS N'AVONS PAS PAYER LE PRIX DE LEUR CRISE SANITAIRE QUI VA METTRE PLUS BAS QUE TERRE LES PAUVRES ET LES PRÉCAIRES.

> LA GRÈVE C'EST LA FORCE DES MASSES, SOYONS NOMBREUX-SES POUR ÊTRE ENTENDUES ET RECONNUES

Seul.e nous sommes vulnérable, collectivement nous pouvons agir. Que tu puisses ou pas payer ton loyer soignons unis avec celleux qui ne le peuvent pas !

> UNE GRÈVE DE LOYER PEUT PRENDRE PLEIN DE FORMES

Ca peut être lancé individuellement ou en constituant un groupe de locataire, ce qui peut avoir plus de poids face à un bailleur notamment. On peut envoyer une lettre à son proprio ou bailleur pour dire qu'on ne payera pas son loyer ou que l'on veut négocier une baisse de loyer aux vues de la situation actuelle. Dans une idée de diffusion, on peut imprimer ou écrire des modèles de lettre pour ses voisins.

> UNE GRÈVE PEUT S'ORGANISER COLLECTIVEMENT

Même sous confinement on peut toujours communiquer et diffuser. Par les boîtes aux lettres, les balcons, le collage d'affiche, l'affichage dans les halls et les supermarchés, les réseaux sociaux, les listes mails, le téléphone...

> CETTE GRÈVE PEUT ÊTRE ADMISE, TOLÉRÉ PAR NOS PROPRIOS MAIS AUSSI ÊTRE CONFLICTUELLE

Nous ne sommes pas tous et toutes égaux face à la justice classiste, raciste et sexiste. Donc nous ne sommes pas égaux face aux potentielles retombées d'un non-paiement de loyer. Soyons solidaires et nombreux. Ses à faire grève, pour enrayer les rouages de leur machine judiciaire et pour rendre impossible le déroulement normal des expulsions. Avec le report de la trêve hivernale, n'y a théoriquement pas d'expulsion jusqu'au 1er juin.

> UNE GRÈVE PEUT ÊTRE DÉFENSIVE

Vous pouvez vous rapprocher d'un.e avocat.e ou d'un collectif d'anti-répression pour organiser une défense, nous supporter mutuellement et empêcher les pressions, la répression, les expulsions.

FIN MARS-DEBUT AVRIL, ENVOYONS TOUTES ET TOUS NOS LETTRES DE REFUS DE PAIEMENT A NOS PROPRIETAIRES ET NOS BAILLEURS.

